

Délégation LCR au Parlement européen

# Les services publics, c'est ringard ?

En finir avec l'idéologie capitaliste dominante !

mercredi 3 mars 2004, par [LCR \(France\)](#) (Date de rédaction antérieure : mars 2004).

**Nous publions ci-dessous le chapitre 1 de : "Europe : Les services publics en question", Cahier documentaire n° 2 de la Délégation LCR au Parlement européen (Groupe de la GUE/NGL), mars 2004. Ce Cahier comprend deux autres chapitres, eux-aussi placés sur notre site.**

Sommaire

- [1/ LES SERVICES DE L'ETAT](#)
- [2/ LES ATTAQUES : OU EN \(...\)](#)
- [3/ QUELLE ALTERNATIVE ?](#)
- [CONCLUSION](#)
- [ANNEXES](#)
- [B/ L'AGCS : le cancer des](#)
- [C/ La Conférence des salariés](#)

## Introduction

L'ensemble des services publics doit avoir pour but d'assurer à la population dans son ensemble les services jugés essentiels tels que l'accès à la santé, l'éducation, l'énergie, les transports et les communications. Le service public doit maintenir l'égalité de traitement (par exemple les mêmes tarifs pour l'électricité, la Poste, SNCF) sur l'ensemble du territoire en assurant :

- Un accès gratuit et laïque à l'instruction, à la formation professionnelle ;
- La solidarité entre les tranches d'âge, les sexes et les niveaux de revenus ;
- La continuité et l'amélioration des services par des investissements à long terme.
- L'aménagement du territoire car il n'exclut pas les régions les plus pauvres ou les moins peuplées.

Mais aujourd'hui la logique capitaliste veut qu'un bien ne soit produit que lorsqu'il peut devenir une marchandise et fournir un profit rapide pour le propriétaire des moyens de production. C'est dans cette logique que s'inscrivent toutes les attaques contre les services publics en France mais plus globalement en Europe. Bien que de nombreuses privatisations se soient traduites par des échecs sans précédents (le Rail anglais par exemple), le processus n'a pas été arrêté, bien au contraire même si aujourd'hui on parle moins de privatisations que « d'ouverture graduelle et maîtrisée » au marché et à la concurrence. La puissance publique est juste sensée définir et contrôler des « missions de services publics » qu'il serait plus efficace de concéder au secteur privé...

Les services publics sont donc devenus un enjeu social et politique central. L'urgence aujourd'hui est de bloquer le processus de libéralisation et de se réappropriier le service public. Avec ce second Cahier Documentaire, la délégation LCR au Parlement Européen espère offrir un dossier qui reflète la position qui est la nôtre du rôle des élus par rapport aux mouvements citoyens et sociaux ; et qui,

bien au delà de notre intervention propre, sera utile à toute personne concernée par ces mobilisations.

Il rassemble une mise en perspective des services publics en France avec notre positionnement global (Chapitre 1), l'éclairage européen de cette question (Chapitre 2), et un approfondissement sectoriel pour cinq services publics dits « de réseau » (transport ferroviaire et aérien, télécommunications, poste et énergie), pour lesquels le processus de libéralisation est le plus menaçant (Chapitre 3). Il est enfin un prolongement de la démarche de la Conférence « Salarié-e-s du public, salarié-e-s du privé », que nous avons organisé les 8 et 9 février 2003 à Saint-Denis, à laquelle plus de 800 personnes avaient participé de manière particulièrement fructueuse.

Roselyne Vachetta et Alain Krivine, députés européens \*  
Décembre 2003

## 1/ LES SERVICES DE L'ETAT : UNE LONGUE HISTOIRE

Comme dans d'autres pays d'Europe ou d'Asie, il y a quelques siècles la monarchie française avait sous son pouvoir toute une série d'activités « régaliennes » : c'est-à-dire tout ce qui relevait de ses prérogatives en matière d'armée, de diplomatie, mais aussi du maintien de l'ordre intérieur avec la police et la justice, et évidemment du contrôle direct de la frappe de la monnaie et de la levée des impôts. Le contrôle direct sur la Poste (acheminement du courrier et des dépêches) date du 17<sup>e</sup> siècle. L'Etat avait également le monopole d'activités industrielles, notamment depuis Colbert : les Arsenaux, les Manufactures d'Armes, du tabac et allumettes, des poudres et explosifs... L'Etat prenait à l'époque directement en charge ces activités assez diverses pour assurer son pouvoir, pour contrôler des secteurs dont il voulait garder la totale maîtrise. Le pouvoir royal prenait directement en charge des « services sociaux » pour des raisons de maintien de l'ordre. Assurant le relais de l'Eglise, l'Etat contrôlait les « classes dangereuses » par des structures d'assistance (l'Hôpital général depuis le 17<sup>e</sup> siècle). Il en était de même dans le domaine pénitentiaire.

La Révolution bourgeoise de 1789, puis la révolution industrielle ont amené l'Etat à prendre en charge directement ou du moins à organiser, d'autres secteurs qu'il avait seul la puissance de gérer. Dans ce cas, c'est pour le développement économique du jeune capitalisme que « la puissance publique » a pris le relais des industriels privés. Il en est ainsi du domaine des réseaux, où l'Etat a organisé lui-même les Ponts et Chaussées, la création des Chemins de fer, tout en attribuant des concessions à des entrepreneurs privés, puis les jeunes Télécommunications, gérées selon le principe des concessions en 1879, puis directement nationalisées en 1889. En ce qui concerne ce secteur, parallèlement à la fonction économique, il existait aussi la volonté du strict contrôle des communications par l'Etat, cette conception s'étendant plus tard, au télégraphe, radio-transmissions et à la télévision...jusqu'en 1982.

**Dans tous ces domaines, on est donc loin du « service public ».** C'est une logique d'Etat qui n'a rien à voir avec la satisfaction des besoins sociaux. Jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, les secteurs pris en charge directement par l'Etat l'ont été pour des raisons politiques -contrôle direct d'une série d'activité comme la police, l'armée- pour des raisons économiques-développement de réseaux qui nécessitaient cohérence et investissements que seul l'Etat arrivait à assumer, ou pour des raisons de contrôle social.

La conception du service public s'est développée au début du 20<sup>e</sup> siècle sous l'influence des courants républicains et socialistes, s'épanouissant notamment dans le « socialisme municipal » mais aussi dans des institutions comme l'Ecole laïque. Ces courants ont visé à compléter les fonctions de l'Etat,

essentiellement puissance publique, par celle de fournisseur de prestations, de services, pour les citoyens, les « usagers », dans une conception de « solidarité nationale ». L'Etat devait, selon eux, devenir fonctionnel, au service de la collectivité et des besoins sociaux. Ce mythe a imprégné l'administration et les partis bourgeois et ouvriers jusqu'à aujourd'hui, il correspond au rôle d'un Etat social, permettant de développer le capitalisme. Devant la croissance massive du salariat, les services publics doivent assurer des fonctions de cohésion sociale, notamment dans les milieux urbains en développement rapide. L'impôt et la puissance étatique assurent une redistribution sous la forme de services gratuits ou payants pour les salariés, hommes et femmes, vivant avec des salaires de misère.

La doctrine du « service public » est devenue une réelle idéologie, cherchant à englober derrière cette dénomination les anciennes et nouvelles activités prises en charge directement par l'Etat, même si, on l'a vu plus haut, les causes de la gestion étatique sont très diverses. Certains ont même poussé assez loin, sur le papier seulement, cette conception du service public, dans la foulée du courant solidariste et du sociologue Durkheim : « *A mesure que la civilisation se développe, le nombre des activités susceptibles de servir de support à des services publics augmente et le nombre des services publics s'accroît par-là même.* », professait Duguit, un des juristes du début du 20<sup>e</sup> siècle fondateurs de l'idéologie du service public. Les révolutionnaires pourraient reprendre à leur compte cette déclaration qui n'a vu d'application réelle que dans un cadre acceptable et utile pour la bourgeoisie...

Derrière cette idéologie du service public, il y avait le mythe (en système capitaliste) du dépérissement de l'Etat, perdant ses fonctions régaliennes et de puissance de coercition, et se fondant dans le social en devenant une coopération de services publics. On a vu ainsi le Conseil d'Etat, en 1916, accorder la qualité de service public aux représentations données par les théâtres publics - de quoi faire réfléchir à l'heure où on étrangle des millions de travailleurs de la culture.

A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le grand patronat avait mis en œuvre lui-même, pour les familles ouvrières de la grande industrie, un système achevé de prestations : logements, dispensaires, construisant même des cités ouvrières intégrant ces services, notamment dans les régions minières. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, ce sont les communes qui ont pris en charge un grand nombre de ces fonctions sociales : voirie, bains publics, abattoirs, restauration, voies ferrées, transports urbains, épuration et distribution des eaux, pompes funèbres...

C'est également dans ces années-là que l'Etat a commencé à organiser les systèmes de protection sociale, avec notamment, en 1930, la mise en place des assurances sociales et en 1932 celle des allocations familiales, systèmes confiés à l'époque à des Mutuelles privées. Mais la loi précisait bien que ce développement des activités publiques ne devait en aucun cas empiéter sur le droit de propriété et l'initiative privée, et ne devait intervenir qu'en cas de carence de cette dernière.

Pourtant, dans les années trente, l'Etat lui-même a relancé son intervention économique, notamment dans le domaine des transports et de l'énergie. La nationalisation des Chemins de fer, avec la création de la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer) en 1937 correspondait plus à l'époque aux besoins de l'organisation économique, et à la faillite des opérateurs privés (consécutives à la crise économique de 1929) qu'à la pression du mouvement ouvrier.

Concernant l'énergie, au début du 20<sup>e</sup> siècle il s'agissait essentiellement d'une affaire locale et privée. Le développement de l'électricité et les besoins industriels ont amené ensuite à la concentration des compagnies, et à l'intégration des réseaux (production-transport-distribution). Dans les années 30, ce secteur fonctionnait sous le régime de la concession, mais avec un encadrement de l'Etat fixant les tarifs et les cahiers des charges...avant la nationalisation de 1945. La création d'Air France en 1933, née de la fusion de cinq compagnies privées, procédait de la

même logique capitaliste de concentration dans les domaines des réseaux, avant sa nationalisation au lendemain de la guerre.

Avant la grande vague de nationalisations de l'après-guerre, la France était maillée d'un réseau de services pris en charge par l'Etat, nationalement ou localement. Certains avaient un caractère social, s'adressant prioritairement aux travailleurs, visant dans l'esprit de ses promoteurs à assurer la cohésion sociale. D'autres, organisés dans les années trente et quarante, correspondaient essentiellement à une phase de développement du capitalisme nécessitant concentration et développement d'infrastructures, difficilement réalisables à l'époque sans la puissance étatique. Les deux fonctions pouvaient évidemment se compléter dans le domaine des réseaux de transport, de communication et dans la distribution d'énergie.

L'après-guerre a vu un bond considérable dans l'extension du service public. D'abord les Houillères du Pas de Calais et Renault dès la Libération ; puis début 1946, quatre banques de dépôts, les assurances, les Charbonnages, le gaz et l'électricité, enfin la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) et Air France. La logique de ces nationalisations qui touchaient l'appareil industriel, les réseaux et les structures financières correspondait à deux objectifs : la remise sur pied de l'économie dans un pays où le niveau de la production industrielle a été ramené au niveau de 1890, et assurer le compromis avec la classe ouvrière, qui regardait encore avec sympathie l'URSS et les pays d'Europe de l'Est où les capitalistes avaient été chassés.

C'est ainsi qu'à la fin des années 40, les travailleurs obtinrent de réels acquis. Les réseaux de distribution de l'énergie, celui des PTT, des transports donnèrent accès à des services de qualité au plus grand nombre. Cela alla de pair avec la mise en place des systèmes de Sécurité Sociale assurant, par une assise sur les salaires, des prestations de santé et une retraite sans commune mesure avec ce qui existait auparavant.

De fait jusqu'en 1981, les gouvernements de droite successifs n'ont pas remis en cause ces nationalisations, le secteur public et nationalisé tirant l'économie nationale dans une période d'importante industrialisation. Les nationalisations de 1981 ont joué le même rôle, dans des domaines stratégiques (chimie, électronique...) où les capitalistes, après la période de récession initiée en 1974, n'obtenaient pas de marges de profits suffisantes. Ces entreprises ont toutes été privatisées dans les années suivantes, une fois renflouées et restructurées par l'Etat : les gains de productivité ainsi obtenus permettaient finalement l'augmentation des profits.

**Ce bref retour historique montre bien que la logique de l'Etat dans ses nationalisations, si elle a pu aider au compromis social dans la phase d'expansion de l'après-guerre, n'a jamais été celle des intérêts sociaux.**

## **2/ LES ATTAQUES : OU EN EST-ON, OU VA-T-ON ?**

En France on l'a vu, mais aussi en Europe, la mise sur pied de services publics, ou d'établissements publics industriels, correspondait à plusieurs objectifs : à la fois volonté de l'Etat de contrôler une série de secteurs, besoins de développement économique et d'industrialisation rendant nécessaires des investissements d'Etat, et enfin mise sur pied d'un réseau de services sociaux jugé nécessaire pour une plus grande stabilité sociale. Les patrons acceptaient un certain niveau de redistribution des richesses produites vers les salariés, par l'impôt et les cotisations sociales, lorsqu'à l'évidence les salaires ne permettaient pas de subvenir à une série de besoins fondamentaux. Il en était de même pour les règles de tarifs dans les services (SNCF, EDF, PTT) où les particuliers bénéficiaient de tarifs raisonnables grâce à ceux payés par les entreprises.

En France, comme dans la plupart des pays industrialisés, les années 80 et 90 ont amorcé un tournant radical. Le patronat et les gouvernements ont engagé une politique de remise en cause totale des secteurs publics industriels, et de l'ensemble des services publics. Pour eux, et notamment pour le courant néo-libéral, toutes les conditions qui permettent le désengagement de l'Etat de secteurs entiers sont maintenant réunies :

- les réseaux (rail, télécoms, énergie) ont atteint un tel niveau de développement, grâce aux investissements de l'Etat, qu'ils intéressent aujourd'hui le marché ;
- des services sociaux publics peuvent basculer dans la sphère du marché, une partie des salariés ayant la possibilité de les payer ;
- enfin, ils ne voient pas de justification au maintien dans le secteur public des établissements bancaires, des entreprises commerciales ou industrielles.

Il n'y a donc pour eux plus aucune raison d'accepter une charge fiscale justifiée par les fonctions sociales de l'Etat, couvrant les dépenses de services publics ou alimentant les régimes sociaux.

L'ère des privatisations massives s'est donc ouverte à partir des années 80, permettant aux capitalistes de trouver de nouvelles sources de placements. Le secteur public industriel ou de réseaux comme celui des services sociaux représente évidemment une cible de choix.

La France n'a évidemment pas été la seule à être touchée par les remises en cause des services publics. Même si les appellations et les traditions sont différentes selon les pays, depuis un siècle et dans la plupart des pays, les Etats avaient développé l'accès gratuit ou à faible coût dans les secteurs de la santé, de l'éducation ou des réseaux. L'offensive est donc générale, organisée par les gouvernements nationaux, mais mise aussi en musique par les recommandations de l'OCDE, de l'Union européenne, de la Banque mondiale, les orientations de l'OMC ; en un mot tous les organismes internationaux qui reprennent les exigences des grands groupes capitalistes internationaux. Et n'oublions pas que, lorsque le FMI impose à un pays endetté un plan d'ajustement structurel, les deux « recettes » obligatoires sont de couper les budgets sociaux et de privatiser des services publics.

### **La logique à l'œuvre**

Pour les adeptes du libéralisme, il s'agit d'abord de remettre en cause l'existence de secteurs économiques qui échapperaient à la loi du marché et à la libre concurrence, dans lesquels un service public exercerait un monopole ; il s'agit d'insérer les services publics de « réseaux » comme la SNCF, France-Télécom, EDF-GDF dans une logique de concurrence pour préparer leur privatisation partielle, puis totale.

Depuis les années 80 et 90, la même politique est à l'œuvre dans tous les grands services publics :

- filialisation et sous-traitance ( la SERNAM à la SNCF, Lignes aux Télécoms,...)
- éclatement par centre de résultat, chaque centre devant traiter le reste de l'entreprise comme un client ou un fournisseur ;
- ouverture du capital, première étape de privatisation ;
- privatisation des régies communales (eau, transports locaux,...)
- ouverture à la concurrence des domaines les plus rentables des secteurs du service public.
- réduction des moyens consacrés à des services publics fondamentaux comme la santé ou l'école

Cela aboutit à la remise en cause des trois principes du service public :

- **adaptabilité** : c'est à dire l'obligation d'adaptation permanente aux évolutions technologiques et

aux besoins, dans le cadre du service public. Ainsi, beaucoup de régions rurales ou de montagne ne sont pas desservies par les réseaux de téléphonie mobile (6.5 millions de personnes début 2001...).

- **continuité** : c'est à dire l'obligation de fournir en tout temps le service, et de le restaurer au plus vite en cas de force majeure ; chacun se souvient de l'intervention rapide d'EDF lors de la grande tempête de 2000, et de l'attitude des sociétés privées californiennes dans une circonstance comparable.

- **égalité** : c'est à dire la fourniture des mêmes services à l'ensemble des usagers. Ainsi, le prix de revient, pour La Poste, d'une lettre (timbrée 0,46€) traitée en zone montagneuse peut aller jusqu'à 2,30€ . Mais aujourd'hui, Wanadoo n'améliore pas son système de base, mais pousse vers le haut débit, nettement plus cher. La Poste ne garantit plus la durée d'acheminement du courrier qu'avec des tarifs spéciaux (Chronopost, Colissimo...).

La logique est celle de l'inégalité d'accès croissante (ex : Télécoms, Poste, Santé, transport) avec notamment la disparition des systèmes de péréquation (ex : EDF/GDF par rapport aux entreprises, Télécoms avec l'augmentation régulière des tarifs urbains, la SNCF avec la dissociation du fret et du transport voyageurs pénalisant ces derniers tarifs). De même, cette logique pousse à la fermeture des bureaux de postes, des maternités de proximité, la disparition régulière de lignes de chemins de fer.

Ainsi en Suède, après la privatisation totale des Télécoms, la facturation aux particuliers a augmenté de 70%, et un quart des bureaux de poste ont été fermés (avec une réduction d'emplois de même ampleur). De même dans la Poste allemande, avec une nette augmentation des tarifs et fermeture de milliers de bureaux.

### **Les grandes étapes programmées :**

- Depuis 1997, le transport aérien est totalement ouvert au marché. Toute compagnie française ou de l'Union européenne a accès à l'ensemble des lignes ;

- Depuis mars 1996, est appliquée la pleine concurrence sur le marché des télécommunications : commercialisation du matériel terminal de télécommunication, aménagement de réseau privé, téléphonie mobile, et depuis janvier 1998, la téléphonie locale entre deux points fixes.

- Des directives successives réduisent le poids postal en dessous duquel La Poste dispose d'un monopole : 350 grammes en 1996, 150 grammes en 2003....

- Pour les transports ferroviaires, la loi de février 1997 a adapté les directives européennes concernant la séparation entre les fonctions de gestion des infrastructures et celles d'exploitation des services. RFF est propriétaire du réseau. Les opérateurs de fret auront accès au réseau français à partir de mars 2003 ;

- Dans le domaine de l'énergie, un compromis a eu lieu depuis 1997 entre la France et l'Union européenne. Le marché est d'ores et déjà ouvert à des consommateurs éligibles (grosses sociétés), mais EDF reste l'intermédiaire unique sur le réseau qu'elle exploite pour acheminer l'énergie produite par ses concurrents vers les consommateurs. La libéralisation doit se faire par étapes successives (33% d'ici l'année prochaine...). Le gouvernement a annoncé la privatisation d'EDF pour 2004, une fois levée l'hypothèque de la gestion des retraites des électriciens et gaziers... et passées les échéances électorales.

### **Du service public...au service universel**

Depuis 1986, et l'Acte Unique européen, la Commission européenne s'est fixée comme objectif de mettre à bas les services publics nationaux qui apparaissent comme des obstacles persistants au marché unique des services. Seuls doivent s'exercer la libre concurrence et la loi du marché, les monopoles publics sont un frein au libre échange...et surtout au profit des capitalistes.

Aussi, les textes européens sont en train de faire passer une nouvelle notion, importée directement des USA, celle de service universel (*universal service*). En fait le service universel apparaît de plus en plus comme le « *filet protecteur* », le « RMI » du service public, « *un service universel correspondant à l'ensemble minimal de service de qualité devant être fourni dans chacun des Etats membres à un prix raisonnable pour tous les utilisateurs, les conditions d'accès ne devant pas être discriminatoire.* »(Résolution du Conseil février 1994 concernant les services postaux). En gros un secteur réservé, non soumis à la concurrence, coûteux en investissement et ne produisant pas de valeur ajoutée, pas de profits réels à court terme.

Le service universel, c'est ce qui reste quand on a tout privatisé. Son contour n'est pas encore bien délimité, mais cela correspondra au service minimum pour les plus démunis, assuré par un opérateur public ou privé, les services de qualité étant réservés à ceux qui y mettront le prix.

**On le voit, l'évolution que l'on nous promet est la liquidation totale des services publics permettant la satisfaction (souvent imparfaite !) de besoins sociaux élémentaires.**

Poste, train, santé, à chacun selon son portefeuille ?

### **3/ QUELLE ALTERNATIVE ?**

A travers la question des services publics, notre orientation n'est pas la « défense des services publics » tels qu'ils existent. En France, par leur histoire, ils ont pu représenter et ils représentent encore partiellement des acquis, des domaines où la redistribution dans le cadre des budgets, permettaient et permettent encore l'accès à des biens sociaux. C'est le cas notamment de l'éducation, la santé et les services postaux. Nous nous opposons donc à toute privatisation dans ces secteurs.

Plus généralement, pour nous les services publics ne doivent pas se développer en fonction des intérêts globaux des capitalistes, mais en fonction des besoins sociaux fondamentaux c'est-à-dire la gestion en fonction de ceux-ci des secteurs essentiels de l'économie, production, réseaux et services en fonction de deux objectifs :

- L'organisation de l'économie pour la production de biens sociaux utiles correspondant aux besoins fondamentaux de la population, définis par la population elle-même ;
- Une gestion de ces entreprises non pas en fonction du dégagement de profits pour des actionnaires privés, mais en fonction des intérêts combinés des usagers et des salariés de ces entreprises. Cela amène forcément la remise en cause d'une société fondée sur le droit de propriété privée des moyens de productions.

Pour nous, l'alimentation, la santé, la culture, le logement, la recherche médicale, la construction des automobiles, ou encore l'extraction du pétrole sont tout autant du domaine de l'intérêt public que la construction et l'entretien des routes.

Notre logique de développement des services publics nous conduit à une démarche de socialisation de ces services, combinant des garanties identiques d'accès pour l'ensemble de la société, mais avec

la définition par les populations elles-mêmes, à l'échelle où elles sont concernées. Les capitalistes invoquent souvent dans ce cas, le conflit inévitable entre salariés et usagers, entre régions et communes ayant des intérêts contradictoires. Ils en déduisent donc que seul « l'Etat » est à même de définir l'intérêt collectif. **Notre logique est inverse.** Nous pensons que les intérêts collectifs sont le mieux portés par la collectivité elle-même, organisée sur ses lieux de vie et de travail et bien mieux capable de gérer les conflits réellement existants. Notre logique politique est celle d'autogestion, de socialisation des moyens de production. Elle s'oppose évidemment à une logique de planification par le haut.

Tous les services fondamentaux doivent donc être organisés en fonction des besoins de la population. Qu'est-ce que cela veut dire ? La dynamique aujourd'hui à l'œuvre est de restreindre au maximum les services non marchands financés par le budget et de faire fonctionner les services marchands selon les règles capitalistes et dans un environnement de concurrence. Nous partons d'un point de vue totalement différent. Nous considérons d'abord qu'un grand nombre de services doivent être clairement organisés par la collectivité dans le cadre d'une gestion publique (voir plus haut). Cela veut dire évidemment qu'il ne sont pas insérés dans une logique de concurrence, qu'ils ne sont pas organisés pour en retirer du profit aux dépens des usagers, mais afin de satisfaire au mieux un besoin de la population.

Cela suppose une rupture avec plusieurs orientations :

- celle qui vise à limiter les services publics à un service universel minimum, de faible envergure et de mauvaise qualité, et qui considère que tout le reste est de l'ordre de l'initiative privée et de la loi du marché.
- l'autre variante est celle, défendue souvent dans la gauche, du développement des entreprises publiques selon les mêmes logiques que les groupes capitalistes internationaux dont le seul objectif est la plus grande rentabilité financière (à l'exemple aujourd'hui de France Télécom, de EDF ou d'Air France).

A la différence de ces conceptions, nous devons partir des besoins sociaux et de l'élaboration des missions de ces services par les populations concernées, au niveau où ils doivent être organisés : local, régional ou national. Il est du ressort des communes ou des groupes de communes d'organiser les réseaux de transport de proximité, de distribution de l'eau, de voirie, mais aussi de développement culturel et de logements sociaux. Sur toutes ces questions, et les besoins et le contrôle du fonctionnement des services doivent être le fait des populations locales, réunies régulièrement pour permettre que le service corresponde bien aux besoins.

De même, à ce niveau, il est logique de contrôler si les besoins dans des domaines organisés à une échelle plus vaste (hôpitaux, transports ferrés, routiers, distribution d'énergie, postes,...) sont réellement satisfaits. En effet, toute une série de services publics doivent être organisés à grande échelle pour mettre le maximum de moyens à la disposition de chacun, assurer l'égalité de traitement, la continuité du service, et une avancée permanente au niveau technologique. Mais il s'agit de contrôler en permanence localement si les besoins sont réellement satisfaits.

Si on prend l'exemple des transports, le fonctionnement actuel est aberrant. Il n'y a aucun plan cohérent de développement des transports entre transports urbains et ruraux de proximité, développement du réseau ferré et routier, transport aérien. Mieux, ou pire, ces dernières années, la SNCF et Air France, plutôt que de se compléter dans la desserte du réseau national, structurerait toute leur activité dans le cadre d'une concurrence air-rail pour les hommes d'affaires voyageant entre Paris, Toulouse, Marseille et Nice. De même, la SNCF, toute centrée sur la recherche du profit, a développé un réseau national TGV-longue distance Paris-métropoles régionales sans aucun

souci des dessertes régionales et inter-régionales. Enfin, la plupart des communes ont privatisés leur réseau de transport urbain ou de distribution d'eau avec les conséquences négatives en terme de service et de tarifs,...au plus grand bénéfice de groupes comme Vivendi !

Autre aberration, dans les mois qui viennent EGF et GDF vont se mettre en concurrence pour la fourniture de gaz... La suppression de la concurrence dans tous ces domaines est donc une priorité, car elle est aussi néfaste que le serait un réseau de transports urbains dans lequel deux compagnies de bus desservirait les mêmes lignes, ou pourquoi pas des autoroutes parallèles détenues par deux sociétés différentes. C'est bien pourtant vers cette logique que tendent les pays de l'Union européenne qui nous promettent la concurrence pour le transport ferré du fret et des passagers, par exemple. La suppression de la concurrence privé est la condition pour une réelle péréquation et un faible prix des tarifs, et donc une égalité d'accès pour toutes les populations.

La logique de la priorité aux besoins sociaux impose donc l'organisation par la collectivité des services publics, et une cohérence et une complémentarité dans des services de transports ou d'énergie. Ce fonctionnement impose évidemment que les sociétés de services publics aient comme but exclusif la satisfaction des besoins dans leur zone et non pas de se conduire en société capitaliste à l'échelle internationale, niveau auquel il faut par contre arriver à une complémentarité et une collaboration entre organismes similaires.

La logique de service public implique aussi que l'on cherche par ce moyen à satisfaire tous les besoins dans un domaine, donnant ainsi accès pour toutes et tous au plus haut niveau de qualité. Cela est vrai par exemple dans le domaine des télécommunications, téléphonie mobile et internet, dans lequel chacun voit que les prestations de qualité ne sont développés et mises en œuvre que si elles sont une source de profit. De même dans les transports ferrés, où la logique européenne est de développer des trains de luxe d'un côté, des bétailières à salariés de l'autre.

La logique des services publics doit aussi s'appliquer dans tous les domaines de la santé. Si le financement de la maladie doit rester dans le cadre de la solidarité et du salaire, par la gestion des Caisses, deux questions doivent être clairement posées. Le système hospitalier public doit être une priorité budgétaire, avec l'accroissement du nombre de lits et d'hôpitaux. Mais la question doit aussi être posée de l'industrie pharmaceutique qui doit être clairement intégrée dans le système de santé, au lieu d'être aujourd'hui une source de profits considérables réalisés sur le dos de la population et des Caisses, tout en laissant sans recherche et sans médicament un grand nombre de pathologie « peu rentables ». De même, pour les nouvelles technologies médicales ou chirurgicales dont la tendance est de les exclure de la prise en charge par la sécurité sociale.

On le voit, dans tous les domaines, maintenir et développer des services collectifs permet une égalité d'accès pour tous à des besoins fondamentaux, offrant donc un service de qualité notamment aux populations qui n'auraient pas les moyens de payer l'offre de sociétés privées. Les services publics sont donc une question démocratique de première importance, une question sociale aussi, pour permettre que les salariés n'aient pas seulement droit au minimum vital, mais à des services de qualité à bas prix, des service de haute qualité, à la pointe des progrès, progrès qui soient mis en œuvre dès que cela améliore le service et non pas en fonction du niveau de profit envisagé, ou pour une minorité de privilégiés.

Cette logique impose aussi que la structure des sociétés de services publics soient à la hauteur de leur mission sociale. En clair, il faut revenir sur toutes les décisions d'externalisation, de sous-traitance, de privatisation partielle mises en œuvre à France Télécom, EDF, à la SNCF,... Ces mesures antisociales sont le fait de gestions dans lesquelles ces sociétés se sont calquées sur celles des entreprises privées, développant les mêmes recette patronales et capitalistes.

## CONCLUSION

Les attaques aujourd'hui contre les services publics sont sans précédents. Le bilan des privatisations des dernières années est un véritable échec. Pour les usagers, on a vu la création de monopoles privés (eaux, presse, compagnies aériennes...) entraînant des augmentations soudaines de facture, la dégradation du service et de la sécurité par exemple. Pour les salariés des entreprises concernées, la privatisation a entraîné une réduction massive des effectifs, la flexibilité, la précarité. Sur le plan de l'aménagement du territoire, cette politique a accru les inégalités.. Nous devons donc très rapidement nous réapproprier la question des services publics qui pour nous doivent se développer en fonction des besoins sociaux fondamentaux.

A travers la question des services publics, nous pouvons également mettre en avant de ce que doit être selon nous, une société fonctionnant selon les intérêts du plus grand nombre. Les capitalistes ne peuvent être, selon nous, les détenteurs du pouvoir de décider par exemple de qui a un emploi ou pas. Ils ne peuvent pas se permettre de capter les richesses produites pour leur profit privé, privant les producteurs de moyens d'existence et la société dans son ensemble de celui de décider à quoi seront destinées les richesses produites. Cela amène logiquement à être pour une extension de tous les domaines qui doivent échapper à la logique du profit, tous les domaines qui permettent de créer ou de subvenir à un besoin collectif.

---

## ANNEXES

### **A/ La péréquation : comment cela ne marche plus ?**

Dans un secteur comme les Télécoms (on pourrait prendre de la même manière l'exemple de la SNCF ou d'EDF), existait une redistribution tarifaire entre les différentes catégories d'utilisateurs qui entraînaient des coûts réels différents : les gros usagers (les entreprises) subventionnant de fait le particulier, les zones urbaines de haute densité faisant de même avec les régions où les coûts d'installation sont plus importants et la densité moins grande (zones rurales et montagneuses).

Au début des années 80, la taxe de raccordement et l'abonnement étaient facturés 2,4 fois en dessous de leur prix de revient, les communications locales sous-tarifées de 23% et les communications longue distance sur-tarifées de 58%.

Résultat : d'après le Commissariat général au Plan, en 1982, un transfert de 10 milliards de francs s'opérait sur les télécommunications des entreprises au bénéfice des particuliers.

La volonté d'introduire des opérateurs privés a remis en cause la cohérence du monopole et amené des réglementations qui font sauter la péréquation : Les opérateurs ont le droit de n'intervenir que sur les parties du réseau les plus rentables. En même temps, « l'opérateur historique » (France Télécom, ou encore La Poste, la SNCF) doit opérer une séparation entre ses différentes activités : courriers et services financiers pour La Poste, exploitation et infrastructures pour la SNCF (qui a créé RFF chargé du réseau ferré). Le but est d'amener à une vérité des prix par activité, amenant à la tarification de chaque prestation à son prix de revient.

Les nouveaux opérateurs ne se placent évidemment que sur les créneaux d'activité les plus rentables où ils pratiquent des prix inférieurs tout en empochant de substantiels bénéfices. Sur ces

créneaux les opérateurs publics sont amenés à baisser leur prix pour conserver des parts de marché....Et évidemment la péréquation ne peut plus intervenir

Le tour est joué ! les tarifs baissent pour les gros usagers et s'envolent pour les particuliers. Pour le téléphone, le tarif aux entreprises a fortement baissé, mais celui des communications locales a augmenté (par la baisse de durée des unités) et le tarif de l'abonnement a triplé depuis 1993. Ces deux postes représentent 90% de la facture moyenne des particuliers....

A la SNCF, les marges bénéficiaires du transport des voyageurs ne peut plus bénéficier au transport de marchandises (ouvert à la concurrence à partir de mars 2003). EDF diminue les montants des factures des « consommateurs éligibles (grosses sociétés pouvant accéder d'ores et déjà à d'autres fournisseurs). Ainsi, la Société Générale, tout en ayant augmenté sa consommation d'électricité, a économisé 150000€ en 2001 pour la tour de La Défense. (1)

(1) Sur tous ces exemples cf : Services Publics, mondialisation et logique libérale, Etat des lieux, Union syndicale G10-Solidaire, 2001.

---

## **B/ L'AGCS : le cancer des services publics)**

L'AGCS (accord général sur le Commerce des Services), initié dans le cadre de l'OMC, est une panoplie amenant à terme à la privatisation générale de tous les services : cet accord concerne notamment les transports, la poste, les services récréatifs, l'audiovisuel, la recherche scientifique, l'éducation et la santé. Seuls restent à l'écart le transport aérien, l'énergie (mais d'autres directives s'occupent de leurs privatisations) et les quelques secteurs « régaliens » : banques centrales, justice, police et défense nationale.

En 1994, à Marrakech, les principaux pays industrialisés créaient l'OMC (Organisation mondiale du commerce /World Trade Organisation WTO en anglais). En même temps, ils signaient l'AGCS (Accord général sur le commerce des services, GATS en anglais (General Agreement on Trade of Services). Le but avoué de cet accord est de permettre une liberté totale de commerce dans des domaines où subsistent des monopoles publics ou des fortes subventions d'Etat à des établissements nationaux (par exemple la Sécurité sociale, la Santé, l'Education). Le principe général de cet accord ultra-libéral est de pouvoir mettre en cause toute loi ou réglementation d'un Etat membre de l'OMC si cette loi fait obstacle au commerce (article 23).

Pour échapper aux règles de l'AGCS, le service ne doit être fourni par le gouvernement, ni sur une base commerciale ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services ». Donc en fait, ce sont l'ensemble des services qui sont visés, y compris la santé, l'éducation, les communications, les transports. Au total, l'AGCS concerne 160 secteurs des services. Pour les négociateurs étatsuniens de l'AGCS, le but ultime est clair : « réduire ou éliminer toutes les mesures gouvernementales qui empêchent les services d'être librement fournis à travers les frontières nationales. »

Ces règles devraient donc s'appliquer progressivement aux différents secteurs depuis la distribution jusqu'aux lycées, assurances et musées, hôtels et hôpitaux. L'AGCS a été ratifié en France par l'Assemblée Nationale très discrètement en décembre 1994. Il n'a à aucun moment été remis en cause par le gouvernement Jospin, ni bien évidemment par Raffarin.

C'est pourtant un rouleau compresseur redoutable qui justifiera progressivement l'ensemble des privatisations des services. Les industries des services sont le secteur en plus forte croissance dans l'économie mondiale et les services d'éducation et de santé viennent en tête (dépenses de santé dans le monde : 3500Mds\$, dépense d'éducation dans le monde : 2000Mds\$). Evidemment ces dépenses se concentrent pour plus des 75% dans les pays d'Europe de l'ouest, d'Amérique du Nord et au Japon ; des régions où des consommateurs solvables peuvent être la source de juteux profits.

En fait les préceptes de l'AGCS marchent en parallèle avec les décisions ultra-libérales de l'Union Européenne et les décisions des gouvernements nationaux, chacun se justifiant auprès de ses populations par des décisions prises à d'autres niveaux.

\* Voir la brochure Alerte générale à la capture des services publics, avril 2000, CCCOMC.

---

### **C/ La Conférence des salariés du privé et du public des 8 et 9 février 2003 : objectif lutte !**

Six cents personnes ont participé à la conférence nationale réunie à l'initiative de Roseline Vachetta et d'Alain Krivine, les deux députés européens de la LCR. Un succès donc.

Les deux jours de débats ont permis d'aborder la question des évolutions du travail, la défense des acquis sociaux et l'intervention de la LCR dans les entreprises. Comme le disait François Sabado en introduction, cette CN devait être « un va-et-vient entre questions générales et luttes quotidiennes », à « un moment où s'aiguisent les luttes de classes ». Les plans de licenciements en rafale, les attaques contre les retraites et le début de riposte des salariés d'EDF-GDF et des 500 000 manifestants du 1<sup>er</sup> février donnaient en effet le ton du climat social. Les interventions liminaires revenaient également sur les menaces contre la Sécurité sociale, et contre l'acquis qu'elle représente malgré ses nombreuses lacunes. Le ton est donné. Les participants se réunissaient alors en groupes de travail de petite taille, de manière à favoriser la prise de parole.

Les discussions en commissions permettaient d'aborder de très nombreux aspects du monde du travail : comment fonctionnent leurs entreprises aujourd'hui, comment les contrats à durée indéterminée (CDI) tendent à être marginalisés au profit des contrats à durée déterminée (CDD) et de l'interim. Ceci bouleverse les rapports entre salariés, entre salariés et directions, mais aussi les rapports de certains travailleurs à l'emploi. Un salarié de Ford disait ainsi que bon nombre de jeunes ont « pris le pli de la précarité », que celle-ci commence à devenir naturelle.

La question des revendications qui pourraient permettre l'unité des tous les salariés contre les attaques patronales et gouvernementales étaient alors abordées. La revendication principale des manifestations du 1<sup>er</sup> février sur les retraites est alors dans toutes les têtes : 37,5 annuités pour tous, dans le privé comme dans le public. Le problème des « interpro » était également récurrent. Comment construire des cadres d'échanges communs à toutes les catégories professionnelles, comment les révolutionnaires peuvent-ils aider à décloisonner le monde du travail ?

« La mondialisation contre les travailleurs » et notre rapport au mouvement social et au mouvement syndical étaient au menu de la fin d'après-midi du samedi. Comme précédemment, après les deux exposés, c'est en commissions que les participants étaient invités à poursuivre la discussion. Pour la soirée, les débats faisaient place au repas et à la musique, pour conclure, dans la convivialité, cette première journée.

Le dimanche matin, les participants se rassemblaient par branches : transports, santé-social, banque, imprimerie-presse, commerce, chimie, automobile-métallurgie, etc. Les discussions abordaient dès lors les attaques spécifiques aux différents secteurs, les conditions de travail propres à chaque secteur professionnel, les revendications à défendre... C'est ce dernier point qui donnait d'ailleurs toute sa pertinence à la branche Poste et télécommunications. En effet, la situation n'est, au premier abord, guère identique entre les secteurs anciens que sont La Poste et France Télécom et les centres d'appels - dans lesquels travaillaient plusieurs participants -, un secteur qui émerge et qui regroupe un salariat jeune. C'est la bataille pour un « service public des communications » qui donne corps à cette branche. Face à la diversité des situations au sein d'un même secteur, les salariés de la branche « santé-social » préféreraient, eux, se répartir en sous-commissions : Sécu, santé et secteur médico-social<sup>1</sup>. A l'issue de ces réunions, tous les participants se retrouvent en séance plénière pour écouter un court compte-rendu de ce qui avait été abordé par chaque commission. Olivier Besancenot et Roseline Vachetta, revenant sur la situation sociale et politique et distillant l'optimisme, concluaient ces deux jours d'échanges.

\* Plusieurs branches de la LCR éditent des bulletins réguliers. *Rail rouge*, *l'Encre rouge*, *Rouge.Com*, *Rouge énergie*, *Rouge Santé*... peuvent ainsi être commandées en écrivant à LCR, 2 rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil-sous-bois.

---

## **P.-S.**

\* **Roselyne Vachetta** et **Alain Krivine** ont été députés européens en 1999-2004. Roseline Vachetta, notamment, a été membre de la commission de l'Industrie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Energie et de la commission de la Politique Régionale, du Transport et du Tourisme au Parlement Européen.